

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 6 avril 2018

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José et MALLARD Jacques

Mesdames DEGUINE Sandrine, LAMER Josette et PETIT Sophie

Absents : Messieurs HENIN Olivier et MOINET Laurent, Madame HAYE Laëticia pouvoir à Monsieur EQUEY José, Monsieur HENIN Laurent pouvoir à Madame PETIT Sophie

L'an deux mil dix-huit, le six avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame Sandrine DEGUINE est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 23/02/18

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif et Compte de gestion 2017

Monsieur MALLARD Jacques, doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2017 de la commune comme suit et déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Madame VAN BRAEKEL, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat de l'exercice 2017 :

En Fonctionnement :

• Dépenses :	- 252 352,75 €
• Recettes :	+ 275 588,83 €

	- 23 236,08 €

En Investissement :

• Dépenses :	- 953 782,98 €
• Recettes :	+ 610 992,40 €

	- 342 790,78 €

Résultat de clôture 2017 :

En section de Fonctionnement :	+ 49 351,30 €	résultat 2016
	+ 23 236,08 €	résultat 2017
	<hr/>	
	+ 72 587,38 €	résultat de clôture
En section d'Investissement :	+ 373 114,36 €	résultat 2016
	- 342 790,58 €	résultat 2017
	<hr/>	
	+ 30 323,78 €	résultat de clôture

Vote des taux d'imposition

Après lecture des bases d'imposition, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de 1,5 % qui sont votés comme suit :

Délibération
n° 2018-002

- Taxe d'habitation : 15,85 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,34 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28,52 %
- CFE : 20,50 %

Budget 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2018 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 350 865,67 €. La section d'investissement est en suréquilibre en prévision du remboursement à court terme à 466 192,68 € en dépenses et 966 467,10 € en recettes.

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- CCAS : 2 500 €
- Les anciens combattants 100 €
- La ligue contre le cancer 100 €
- APEI 100 €
- Club des Vertes Prairies 300 €
- La Brèche 100 €
- Comité des fêtes 500 €
- Comité des fêtes sub.exceptionnelle 500 €
- Dampierre sport 200 €
- Animation culturelle 500 €

Convention de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Les Sens du Bray a établi une convention relative à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place de la Mairie.

Délibération
n° 2018-003

En l'absence de réponse des autres entreprises consultées, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention relative à la phase 1 de l'opération de construction d'une halte cycliste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

Renouvellement d'adhésion à la médecine préventive

**Délibération
n° 2018-006**

Afin de respecter la réglementation concernant le suivi médical des agents communaux, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à adhérer à la convention cadre avec le Centre de Gestion et a signé les actes d'adhésion à la médecine professionnelle.

Divers

Après avoir entendu la lecture de la convention proposée par la Communauté de Communes des 4 rivières, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**Délibération
n° 2018-004**

- d'adhérer au groupement de commandes 2018 organisé par la communauté de communes des 4 rivières,
- de nommer Monsieur DUCLOS Emmanuel délégué titulaire de la Commission d'appel d'offres, et Madame PETIT Sophie déléguée suppléante de la commission chargée d'ouvrir les plis des appels d'offres,
- d'autoriser le maire à signer la convention du groupement de commandes 2018

Monsieur Le Maire présente le transfert des compétences obligatoires 1-2-5-8 de la G.E.M.A.P.I (gestion des eaux en milieu aquatique et prévention des inondations) vers les communautés de communes au 1er janvier 2018,

**Délibération
n° 2018-005**

Il informe le Conseil Municipal que par délibération n°10/2018 du 19/02/2018, la C.C.4.R (communauté de communes des quatre rivières) a adopté le transfert des compétences facultatives 4 (sauf pluvial en milieu urbain) 11 et 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement et que les communes membres doivent se prononcer sur le transfert des compétences facultatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le transfert des compétences facultatives 4 (sauf pluvial en milieu urbain) 11 et 12 à la C.C.4.R et autorise le président à prendre toute décision afférente à cette affaire.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention liant le Sivos de l'Epte et la commune relative aux modalités d'utilisation des bâtiments communaux.

**Délibération
n° 2018-007**

Cette convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Sivos va pouvoir bénéficier de l'usage de la salle d'animation pour la restauration scolaire et des autres bâtiments pour la garderie et les activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention avec le Sivos de l'Epte.

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP - 2017 - 0 - 76209 - M538 et désigné "Place de la mairie" dont le montant prévisionnel s'élève à 176 971,53 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 50 986,28 € TTC.

**Délibération
n° 2018-008**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet cité ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 50 986,28 € TTC
- Demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ; notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'achat du Manoir de Beuvreuil par une association financé par un crowdfunding. La commune n'interviendra pas dans le projet mais portera un regard attentif.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 23h30



The image shows several handwritten signatures in black ink. On the left, there is a large, stylized signature that appears to be 'Dejeune'. To its right is a smaller, more fluid signature. Further right, there are two more signatures: one that looks like 'S. L...' and another that is more complex and possibly 'D. ...'. The signatures are scattered across the lower half of the page.